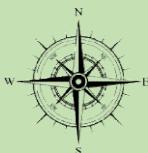


Orientation/affectation pour les classes de troisième 2025/2026



Orientation 2 phases



Se connecter aux téléservices orientation:

Du 25 mars au 20 mai 2026



Phase provisoire second trimestre

- Vœux provisoires formulés au deuxième trimestre (seconde générale, seconde professionnelle, première CAP)
- Le conseil de classe émet un avis provisoire d'orientation.

Phase définitive

- Formulation des vœux définitifs, via l'application téléservice, comme au deuxième trimestre, **à partir du 25 mars**. Trois choix possibles : seconde générale, seconde professionnelle et première CAP.
- Proposition d'orientation, suite au conseil de classe du troisième trimestre (prévu début juin) qui deviendra décision d'orientation si elle convient à la famille. Dans le cas contraire, un dialogue est établi avec le chef d'établissement.

- En cas de difficultés pour compléter les pages du téléservice orientation, le collège assure une permanence.
- Le collège reste le lieu privilégié du processus de l'orientation. Les professeurs principaux, les équipes éducatives et la psychologue de l'Education nationale chargée de l'orientation restent disponibles pour mettre en œuvre la continuité des conseils en orientation.



Affectation

En parallèle

- Saisie par **la famille des** demandes de formation et d'établissement au sein desquels l'élève souhaite une place à la rentrée 2026.
- Candidatures possibles sur les formations implantées sur l'ensemble du territoire de la région académique « Nouvelle Aquitaine » pour les formations professionnelles.
- Pour les formations générales, les lycées de secteur (selon l'adresse du domicile) reçoivent nos élèves (Lycées Camille Guérin et Aliénor d'Aquitaine). Toutefois dans des cas précis, une demande de dérogation pourra être étudiée.



Se connecter aux téléservices Affectation post-troisième :

De début mai à fin mai 2026

- Un guide d'aide pour la saisie des vœux sera transmis par les services académiques. En cas de difficultés pour compléter les pages du téléservice affectation, le collège assurera une permanence.
- La notification d'affectation sera transmise par le collège fin juin et les inscriptions dans les établissements début juillet.



Sites Utiles
l'onisep/monorientationenligne